

Quelques notes et réflexions sur la « galaxie Daerden ».

Liège, le 14 janvier 2010

Ce qu'on appelle aujourd'hui la « toile d'araignée Daerden » ou la « Daerden Connection », voire le « système Daerden », naît en décembre 1986 quand Michel Daerden (né à Baudour en 1949), réviseur d'entreprise et professeur aux HEC de son état, fonde la SPRL « Daerden, Renouprez, Labille et Cie », rue Alfred-Dufuisseaux à Ans. Ce cabinet de réviseurs d'entreprise va changer plusieurs fois de noms, mais il existe une continuité juridique et de gestion jusqu'à aujourd'hui malgré les différentes appellations.

En 1994, Daerden père a fait son trou en politique. Député depuis 1988, il devient en 1994 ministre fédéral de la politique scientifique et des infrastructures. Il quitte alors ses fonctions d'administrateur délégué du cabinet, que son fils Frédéric, également réviseur d'entreprise, occupera à partir de novembre 1998.

I. En juillet 1999, Daerden père entre au gouvernement wallon. Il y est ministre régional de l'emploi, de la formation et du logement (juillet 1999-avril 2000). En avril 2000, il en devient le vice-président du gouvernement wallon, chargé des finances, du budget, du logement, de l'équipement et des travaux publics.

En juin 2001, il vend à son fils Frédéric l'ensemble des parts qu'il détient dans sa société de réviseurs d'entreprise. En août, le cabinet change de nom. Il s'appelle désormais DC & Co (D pour Daerden, C pour Cammarata ou Comhaire).

Dès ce moment, Daerden père n'a officiellement plus rien à voir avec le cabinet. Encore que j'ai mon idée là-dessus... Néanmoins, ses fonctions ministérielles **régionales** lui donnent **un énorme pouvoir d'influence** sur toute la Région wallonne (et donc aussi sur la région liégeoise), puisqu'il tient les cordons de la bourse régionale et est le ministre des travaux publics (deux éléments très importants pour les communes et les intercommunales).

Son fils Frédéric est administrateur délégué du cabinet, mais aussi député wallon depuis 1999. En 2000, il devient échevin à Herstal. En 2004, il rempile pour un deuxième mandat de député régional. En 2005, il renonce à être administrateur délégué du cabinet, **mais il en demeure le propriétaire au travers d'une société qui lui appartient en propre** (FD & Co devenu ensuite PC & Co). En 2006, Frédéric devient bourgmestre de Herstal. Il représente dès lors sa commune dans des intercommunales et autres sociétés publiques, dont les comptes sont révisés par le cabinet qu'il ne dirige plus, mais dont il est encore le propriétaire au travers d'une série de sociétés écrans (PC & Co, A.I. Invest, Rev Invest). **Il y a donc soupçon de conflit d'intérêt** pour ce qui concerne les intercommunales dans lesquelles la commune de Herstal est associée.

Ce n'est pas tout, le cabinet DC & Co (entre-temps devenu BCG & Associés : B pour Branckaer, C pour Cammarata et G pour Gille) révisé la plupart des grosses intercommunales liégeoises, ainsi que d'autres sociétés publiques. Le cabinet révisé tant d'entreprises que des concurrents s'en offusquent et soupçonnent que le ministre Daerden fait pression sur les clients pour qu'ils choisissent le cabinet dont son fils Frédéric est le propriétaire. En clair : « Soyez gentils avec la société de mon fils si vous voulez recevoir de l'argent wallon ».

Dans le milieu des réviseurs d'entreprise, on commence donc à parler aussi à mots couverts de trafic d'influence et de distorsion de concurrence dans l'attribution des marchés publics, pourtant bien régis par la loi. En somme, papa ferait pression pour que le cabinet dont son fils est propriétaire obtienne les meilleurs contrats. Plainte est donc déposée par des concurrents mécontents à l'Institut des réviseurs d'entreprise (IRE), une sorte d'ordre des médecins pour les réviseurs d'entreprise.

En 2007, la commission de discipline de l'IRE rend un arrêt assassin sur les pratiques du cabinet DC & Co (alias BCG & Associés). Commence alors une saga juridique (Frédéric Daerden et les membres du cabinet utilisent tous les recours juridiques possibles pour casser l'arrêt de l'IRE). La bataille juridique se clôture en septembre 2009, lorsque la Cour de cassation (la plus haute instance juridique du pays) a validé la décision de la commission de discipline de l'IRE et oblige ainsi BCG & Associés à renoncer à une quinzaine de mandats dans des sociétés publiques et parapubliques dont le cabinet révisait les comptes.

L'affaire aurait pu en rester là si le cabinet s'était résigné à renoncer aux contrats désignés comme litigieux par la Cour de cassation. Hélas, le cabinet (ou plutôt les trois cabinets issus de sa dissolution en décembre dernier) veulent vendre au plus offrant les contrats que la Cour de cassation a reconnus comme litigieux, car faisant l'objet de conflits d'intérêt et non respectueux des règles déontologiques. En clair, il est maintenant définitivement établi que DC & Co a obtenu ces contrats dans des conditions entachées d'illégalité.

Pour moi, il est hors de question que les trois cabinets issus de la dissolution de BCG & Associés en tirent un quelconque bénéfice des indécidables de celui-ci. Ils doivent tout simplement remettre les contrats incriminés à la disposition de leurs anciens clients pour que ceux-ci puissent lancer un nouvel appel d'offre pour désigner un nouveau cabinet chargé de réviser leurs comptes.

Je pense aussi qu'il serait souhaitable que les services juridiques de la Région wallonne examinent s'il est possible que les intercommunales et sociétés publiques lésées réclament le remboursement des sommes indument versées au cabinet ansois depuis toutes ces années.

II. Daerden père et fils ont donc pu s'appuyer sur les fonctions ministérielles de Michel Daerden à la Région wallonne entre 2000 et 2009 pour arrondir le patrimoine

familial. Ils avaient un autre atout maître en main pour « influencer » les décideurs liégeois. Cet instrument, c'est la **Société liégeoise de financement et d'économie d'énergie (SLF)**, une société coopérative intercommunale à responsabilité limitée créée en 1985.

La SLF s'est restructurée en 2003 avec la création de trois sociétés anonymes. Elle demeure aujourd'hui une intercommunale et une société coopérative, mais elle a désormais trois SA sous sa coupole : (1) SLF Finances, intercommunale SA ; (2) SLF participations, SA et (3) SLF Immo SA.

La structure est de plus en plus complexe, au point que le site de la SLF lui-même parle du « groupe SLF » et que la presse évoque le « holding » SLF. L'opacité de gestion était telle que même les administrateurs s'en sont plaints. C'est ce reproche qui, en février 2008, semble avoir poussé Gilbert Van Bouchaute (ancien bourgmestre de Flémalle, l'homme de paille de M. Daerden père, président empêché de la SLF) vers la porte de sortie, mais un autre protégé de Michel Daerden a pris la place. En somme, malgré la mise à l'écart de son factotum, papa a conservé la haute main sur la SLF, que l'on présente souvent comme la clef de voûte de son pouvoir sur Liège.

III. Comment en est-on arrivé là ?

André Cools disparu en juillet 1991 et plusieurs leaders socialistes liégeois de premier plan cités et emportés dans l'affaire Agusta, Michel Daerden a récupéré la SLF et en a fait cet outil financier qu'un « pont de la fédération liégeoise du PS » a qualifié récemment encore de « structure tentaculaire » contrôlée par Michel Daerden. En fait, Michel Daerden a vu dans la SLF le moyen de contrôler financièrement la région liégeoise. Il en a fait l'outil de son pouvoir financier sur Liège. Hélas pour Michel Daerden, exilé aux pensions, la machinerie SLF est aussi en train de se gripper...

Nous savons en effet depuis quelques jours que la SLF a fait de mauvaises affaires et qu'elle a des ennuis avec le fisc, qui lui réclamerait 4 millions d'euros. La situation est à ce point grave que Dexia et Ethias, les principaux actionnaires des filiales de la SLF, auraient menacé de retirer leur argent.

IV. On se souviendra en effet que ce n'est pas la première fois que la gestion de la SLF est mise en cause. Ainsi, on mentionnera la part prise par la SLF dans le financement de la rénovation du **Country Hall** et des difficultés financières engendrées quand il a fallu commencer à la rembourser. Il a fallu que Michel Daerden devienne ministre des Sports de la communauté française et mobilise tous les moyens financiers de celle-ci pour trouver une solution qui permette à la SLF de tirer son épingle du jeu. En d'autres termes, Michel Daerden a mis à contribution l'argent public (et donc les contribuables) pour sauver l'outil qu'il a lui-même mis sur pied ! Donc coût pour la collectivité, plusieurs millions d'euros !

V. Quant à la **SCRL Credis** et à la loge de Gilbert Van Bouchaute au Standard (80 000 euros par an), on peut y voir une excroissance de la Daerden Connection et du flou déontologique qu'elle a induit. En fait, Credis est une société privée de crédit dont Gilbert Van Bouchaute est le directeur général. En fait, le conseil administration de Credis est composé de manière rigoureusement identique à celui de la société de logement social « Travailleur chez lui ». L'ALG est l'actionnaire ultra-majoritaire (92%) du « Travailleur chez lui », dont M. Van Bouchaute (l'homme de paille de Daerden père) est le secrétaire gérant, en même temps qu'il est le directeur général de l'ALG. Faut-il préciser que BCG & Associés révise les comptes de l'ALG et que Frédéric Daerden semble s'occuper de ceux de Credis si l'on en juge par les parutions au Moniteur ? Vous voyez comme tout se recoupe toujours dans le système Daerden. Mais ce n'est pas tout...

L'an dernier, l'ALG aurait renfloué Credis par un prêt à hauteur de 20 millions d'euros. Comme dit la presse, voilà qui pose question. On en reparlera puisque Willy Demeyer, le président du conseil d'administration de l'ALG, a demandé un audit complet de l'intercommunale ! En attendant, force est de constater que le protégé de Michel Daerden (sous sa casquette de DG de l'intercommunale ALG) a octroyé un prêt de 20 millions d'euros d'argent public à une société privée (Credis, dont il est le patron).

VI. Les leçons à retirer :

A) Parti aux Pensions parce qu'Ecolo ne voulait pas de lui à la Région, Michel Daerden ne tient plus les rênes financières qui lui permettaient de « contrôler » les gens et les décideurs liégeois.

B) En outre, des perquisitions ont aussi eu lieu récemment dans les bureaux de BCG & Associés et du cabinet Comhaire (un ancien de DC & Co !) dans le cadre de l'instruction judiciaire en cours à l'encontre de Luc Partoune, le directeur général de Liège Airport, dont ces deux cabinet révisaient les comptes. Comme il se dit que les enquêteurs auraient emporté d'autres dossiers que ceux concernant Partoune, les gens qui « savent » depuis des années, mais n'osaient parler suite aux pressions dont ils étaient ou auraient pu être les victimes, commencent à parler. L'omerta s'effrite.

C) En d'autres termes, le système Daerden vacille sur ses bases, car les gens commencent à parler. En d'autres termes, ceux qui dénoncent la Daerden Connection depuis des années ne sont plus seuls aujourd'hui...

D) Il ne faut cependant pas être dupe. Après Cools et Neos, les Liégeois ont eu Daerden et son système ! Et après Daerden, qui ? De toute évidence, l'argent public est à Liège détourné de l'intérêt général pour le plus grand bénéfice de quelques-uns.

En clair (et au-delà du dossier Daerden père et fils), voici un quart de siècle que Liège vit au rythme de la « **guerre des clans** » dans un PS hégémonique (mais paralysé par les rivalités et les dissensions internes) et sous le règne de caciques socialistes, dont l'ambition est de mettre sur pied des outils financiers à base de fonds publics ou

assimilés pour servir leurs ambitions d'abord de service (redresser l'économie liégeoise pour Cools), ensuite de pouvoir en vue d'enrichissement personnel ou familial (affairisme des Daerden) ou enfin (troisième génération) d'érection d'un « géant » (à l'échelle de la francophonie belge) dans l'industrie des services de communication (Stéphane Moreau et Tecteo).

Les révélations sur la loge de Gilbert Van Bouchoute ont-elles un lien avec les réticences du DG de l'ALG (qu'est aussi Van Bouchoute) envers le fonds de pension *Ogeo Fund*, dont Tecteo a besoin pour financer son développement ?

E) Quelle que soit la réponse que l'on puisse apporter à cette question et à celle qui touche à l'affairisme des Daerden, se pose de manière récurrente la **question du contrôle démocratique** des outils publics de financement en région liégeoise. Nous sommes manifestement confrontés à une dérive d'éléphants du PS (orphelins depuis la mort d'André Cools et la désertification idéologique d'un parti gangrené par le social-libéralisme et son adhésion effective au concept de marché libre dérégulé). En somme, privés de leurs références idéologiques, les « résistants » se sont moulés dans le système qu'ils prétendaient réformer et se sont mués en « desperados » du socialisme, mus par des ambitions qui n'ont plus rien de politique. Le phénomène est classique, mais la démocratie et le citoyen n'y trouvent pas leur compte...

En somme, les Liégeois doivent maintenant avoir le courage politique de mettre à profit la nécessaire mise à plat du système Daerden pour procéder dans la transparence à une remise à plat de leurs outils publics de financement afin qu'à l'avenir l'argent public soit utilisé à bon escient dans l'intérêt général et ne soit plus orienté par quelques-uns au service d'ambitions personnelles ou autres, qui n'ont plus grand'chose à voir avec le bien commun. Suivez mon regard (du côté de Tecteo et de l'Ogeo Fund notamment)...

Il vaut mieux que les Liégeois le fassent eux-mêmes avant que d'autres (la justice, par exemple) le fassent à leur place, mais cela demande un vrai courage politique et la capacité de voir au-delà de l'immédiat.

Bernard Wesphael